CONSEIL GÉNÉRAL
DE
ROMANEL-SUR-MORGES

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
27 octobre 2021

Exceptionnellement déplacée à la **Grande Salle d'Aclens** afin d'éviter l'obligation du PassCovid

À 20 h 07, madame **Mireille Pelet, présidente,** ouvre la séance. Elle se passe exceptionnellement à la Grande Salle d'Aclens due à la situation sanitaire COVID-19.

Elle souhaite une cordiale bienvenue aux conseillères, conseillers et à la Municipalité, pour le 1er Conseil de la nouvelle législature 2021-2026 et espère bientôt retrouvez le village de Romanel-Sur-Morges.

Madame **la présidente** s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour, le PV de la séance du Conseil du 16 juin 2021, les préavis municipaux n° 01, 02, 03 de la législature 2021-2026, la feuille concernant les jetons de présence et le PV n° 2 du 26 avril 2021 concernant l'assermentation de la nouvelle législature, remis ce soir.

Annonce une modification à l'ordre du jour, à savoir au point 3, l'approbation du PV du 26 avril 2021 et au point 4, l'approbation du PV du 16 juin 2021. Tous les autres points sont décalés pour terminer au point 12 par les propositions individuelles.

1. Appel

Monsieur **Frank Lambelet, vice-président**, procède à l'appel. Le Conseil général compte actuellement **34 membres.** Décompte des présences du jour : **21 présents** **6 excusés** **7 absents**

Le quorum étant de 1/3 des membres, donc **11 membres**, le Conseil général peut donc valablement délibérer. Rappel de **la présidente** : *art.76 al.6 la présidente ne participe pas aux votes à main levée.* Tranche uniquement en cas d'égalité.

2. Approbation de l'ordre du jour

Madame **la présidente** demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. S'en suit la procédure de vote des personnes assermentées. L'ordre du jour est **accepté à l'unanimité,** y compris les modifications annoncées en ouverture du Conseil.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021 2è partie

Madame **la présidente**, propose une lecture. Les personnes assermentées ne la souhaitent pas. À la demande de la présidente, les personnes assermentées n'ont aucune remarque. S'en suit la procédure de vote des personnes assermentées. Le procès-verbal du 26 avril 2021 2è partie est **accepté à l'unanimité.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Madame **la présidente** demande si les personnes assermentées en désirent la lecture. Ce n'est pas le cas. À la demande de la présidente, les personnes assermentées n'ont aucune remarque. S'en suit la procédure de vote des personnes assermentées. Le procès-verbal du 16 juin 2021 est **accepté à l'unanimité.**

5. Assermentations éventuelles

Madame **la présidente** stipule que *« pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques, domicilié dans la commune et avoir prêté serment »*. Il y a **3 demandes** d'assermentations ce soir.

Perrine Annabelle
Franz Jermann
Claudine Croxatto

L'assemblée se lève pour le serment. **Jean-Paul Rapin** et **Martine Grangier** sont exemptés de se lever pour des raisons de santé. **La présidente** procède à la lecture de l'art. 4 règlement du Conseil général. S'en suit à l'appel de leur nom, la promesse de chacun en levant la main droite, dans l'ordre : **Perrine Annabelle, Claudine Croxatto** et **Franz Jermann**.

Le Conseil compte désormais **37 membres.**
Décompte actualisé : **24 présents** **6 excusés** **7 absents**

6. Préavis n° 01 législature 2021-2026 : relatif à la révision du règlement spécial du Conseil général du 12 octobre 2016 sur les délégations de compétences et les attributions générales à la Municipalité.

Madame **la présidente** donne la parole à madame la syndique.
Madame **la syndique Isabelle Bonvin** salue l'assemblée et rappelle que selon la loi, le Conseil peut déléguer à la Municipalité certaines compétences afin que la Municipalité puisse agir de manière rapide. Ceci s'effectue à chaque nouvelle législature et l'on retrouve ces délégations dans le fascicule, règlement spécial du Conseil général. Pour cette nouvelle législature, la Municipalité pense que toutes les délégations sont adéquates et qu'elles ont permis la bonne gestion de la commune. La proposition est donc de simplement renouveler ce règlement sans modifications mis à part la mise à jour pour l'actualisation des dates.

Madame **la présidente** passe la parole à madame **Micheline Mathyer** pour faire lecture du rapport de la Commission des finances :

> ***Extrait du rapport de la Commission des finances***
>
> *... Au vu des explications qui nous ont été fournies, les sommes mentionnées aux articles 2 - 3 - 4 et 6 nous semblent parfaitement correspondre aux besoins utiles et nécessaires à notre Municipalité pour la gestion de notre Commune durant cette législature.*
>
> *Ouïs ce qui précède, nous proposons au Conseil général d'accepter ce préavis municipal tel que proposé...*

Madame **la présidente** ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions, alors **la présidente** propose de passer au vote concernant l'adoption du **préavis n°01**. Les conseillères et conseillers présents ce soir **l'acceptent à l'unanimité**.

7. Préavis n° 02 législature 2021-2026 : relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Madame **la présidente** donne la parole à madame la vice-syndique.
Madame **la vice-syndique Martine Grangier** salue l'assemblée et rappelle que la fixation du plafond d'endettement de la commune se fait en début de législature. La pratique fixe une règle pour évaluer l'endettement maximum, à 250% du volume total de ses recettes, pour notre commune cela se monterait à un maximum de 7 millions. La Municipalité précédente avait sollicité un plafond de 2 mios pour faire les travaux de la RC77 et de la création d'un arrêt de bus en zone industrielle du Moulin-Du-Choc. Pour fixer l'endettement de la législature 2021-2026, il a été tenu compte : des travaux de modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux, c'est à dire du passage de l'énergie fossile à l'énergie renouvelable, à l'ordre du jour dans peu de temps, des travaux de réfection du chemin des Pierreires, d'éventuels emprunts à court terme permettant d'assurer les fonds de roulement de la commune, comme c'est fait de manière standard.

En fonction de ces perspectives d'investissements, la Municipalité propose de faire passer le plafond actuel de 2 à 2,5 mios ce qui permettrait d'être dans le confort et la réactivité s'il fallait entreprendre ces travaux.
De plus nous devons réévaluer notre part au plafond de cautionnement d'associations intercommunales, il faudra tenir compte du déménagement du SIS Morget, pour l'AIEV : de la remise aux normes de la STEP à cause des micropolluants, de la participation à l'ASIME et quelques autres participations non connues à l'heure actuelle. La Municipalité propose de passer notre plafond de cautionnement de 200'000 à 250'000 fr.
C'est pourquoi la proposition est faite de passer le plafond d'endettement de 2 mios à 2,75 mios

Madame **la présidente** passe la parole à madame **Micheline Mathyer** pour faire lecture du rapport de la Commission des finances :

> ***Extrait du rapport de la Commission des finances***
>
> *... Les travaux prévus, tels que la modernisation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux et la réfection du chemin des Pierreires sont assez conséquents.*
>
> *Nous pourrions avoir besoin de faire des demandes d'emprunt à court terme pour assurer le fonds de roulement.*
>
> *Nous proposons d'accepter l'augmentation du plafond d'endettement à CHF 2'500'000.00.*
>
> *Dans le cas où un projet important devrait se concrétiser, la Commune a toujours la possibilité de demander au Conseil général de fixer un plafond d'endettement plus élevé et de le faire ratifier par le Conseil d'État.*
>
> *D'autre part, notre plafond d'endettement auprès des associations de communes et cautionnements devant faire partie de notre propre plafond, il faut tenir compte du déménagement du SIS Morget, de l'AIEV (remise aux normes de la STEP à cause des micropolluants) et de notre participation à l'ASIME.*
>
> *Nous proposons d'accepter l'ajout du montant de CHF 250'000.00.*
>
> *Au final, le montant total du plafond d'endettement se monte à CHF 2'750'000.00.*
>
> *Ouïs ce qui précède, nous proposons au Conseil général d'accepter ce préavis municipal tel que proposé...*

Madame **la présidente** ouvre la discussion. Monsieur **Henri Schaer** : on parle d'augmenter, quelle est la situation actuelle de la commune au niveau de l'endettement ? Si l'on a 500'000 fr. de dette et que le plafond était à 2 mios, il n'y aurait pas de raison d'augmenter. **Martine Grangier** répond qu'actuellement les finances sont saines et la commune n'a aucun endettement. Elle précise que c'est un plafond qui permettrait de financer les projets qui ont été cité. **Henri Schaer** confirme son inquiétude si l'on avait atteint déjà le plafond de 2 mios, **Martine Grangier** reconfirme qu'actuellement il n'y a pas d'inquiétude à avoir selon sa réponse précédente. Il n'y a pas d'autres questions, madame **la présidente** propose de passer au vote concernant l'adoption du **préavis n°02**. **La présidente** mentionne l'adoption à l'unanimité. Objection de monsieur **Henri Schaer** qui n'avait pas levé la main en attendant la demande de vote des avis contraires et abstentions. **La présidente** complète la procédure de vote. Les conseillères et conseillers présents ce soir **acceptent le préavis n°02 à la majorité avec 22 OUI et 1 avis contraire.**

8. Préavis n° 03 législature 2021-2026 : relatif au renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2022 – 2023

Madame **la présidente** donne la parole à madame **Martine Grangier** qui mentionne que les comptes sont équilibrés depuis plusieurs années et notamment ces deux dernières années. Les charges de fonctionnement devraient rester stables pour les deux années à venir au moins et les liquidités sont suffisantes. Se basant sur cette situation, la Municipalité propose de conserver et de renouveler le taux en vigueur à 56% de l'impôt cantonal de base, pour les années 2022-2023. Il est proposé d'augmenter l'impôt sur les chiens de 50 à 100 fr. afin de couvrir les frais effectifs. L'impôt doit apporter 1200 fr./an pour les dépenses courantes, fournitures, entretien des installations ainsi que le temps de l'employé communal mit à contribution régulièrement pour ramasser les déjections de chiens de propriétaire

moins attentifs à ce genre de chose. On prévoit de poser des poubelles supplémentaires pour faire face à cette situation, mais l'impôt ne permet pas de couvrir les frais de ces nouvelles installations. C'est donc ce qui vaut la demande de passer de 50 à 100 fr. pour chaque chien. Martine Grangier mentionne que dans certaines autres communes cet impôt se monte déjà à 120 fr. voir 150 fr.

Madame **la présidente** passe la parole à madame **Yvonne Teuscher** pour faire lecture du rapport de la Commission des finances :

> ***Extrait du rapport de la Commission des finances***
>
> *... Les comptes sont sains et il n'y a pas d'investissement prévu au cours des prochaines années.*
>
> *Il faut noter qu'il est prévu de modifier l'impôt sur les chiens, qui devrait passer de CHF 50.00 à CHF 100.00, ceci pour couvrir au plus près les frais indirects et préserver ainsi les abords de la voie publique.*
>
> *Ouï ce qui précède, nous proposons au Conseil général d'accepter ce préavis municipal tel que proposé...*

Madame **la présidente** ouvre la discussion. Monsieur **Henri Schaer** : Question technique, on parle d'année d'imposition pour les années 2022-2023, mais l'article premier dit qu'il sera perçu pendant 2 ans depuis le 1er janvier 2020 ? La Municipalité vérifie le préavis n°03 et **Martine Grangier** remercie d'avoir remarqué cette « coquille », valide qu'il y a erreur sur le préavis et confirme que pour l'article premier, c'est bien depuis le 1er janvier de l'année 2022. Madame **la présidente** propose de passer au vote concernant l'adoption du **préavis n°03**. Les conseillères et conseillers présents ce soir **l'acceptent à l'unanimité.**

9. Rapport de transmission entre secrétaires

Madame **la présidente** lit le rapport de transmission.

1er juillet 2021, Procès -verbal du bureau du Conseil Général relatif au changement de secrétaire.

Le bureau du Conseil Général de Romanel-sur-Morges (législature 2016-2021), composé de Mesdames Mireille Pelet (Présidente), Francine Kohler (Scrutatrice), Ruth Rapin (Scrutatrice), de Monsieur Cyril Fotel (Suppléant), ainsi que de Monsieur Frank Lambelet, Vice-Président du Conseil depuis le 1er juillet 2021, s'est réuni le jeudi 1er juillet 2021 pour la transmission, entre la Secrétaire sortante Madame Christine Bienvenu et la Secrétaire entrante Madame Patricia Chabanel, des divers documents dudit bureau à savoir :

1. *le registre renfermant les procès -verbaux des séances et décisions du Conseil*
2. *le registre contenant l'état nominatif des membres du Conseil*
3. *le classeur renfermant les préavis municipaux, les rapports des commissions ainsi que les communications, par ordre de date et répertoire*
4. *le registre où se consigne la remise des pièces sortantes des archives, ainsi que leur rentrée.*
5. *le classeur des votations et élections*

Tous les documents, registres et classeurs, ainsi que le matériel de bureau ont été remis en bon état et en ordre entre les diverses parties mentionnées ci-dessus, à savoir d'une part :

1. *entre la secrétaire sortante et le bureau*
2. *entre le bureau et la secrétaire entrante.*

La présidente souligne que jusqu'à maintenant aucune pièce d'archives n'a été sortie.

10. Communications municipales

Madame **la présidente** passe la parole à madame **Isabelle Bonvin** qui rappelle que l'on a reçu un « tout ménage » en mai dernier qui concernait un sondage, auprès des communes d'Aclens, Vuillerens et Romanel-sur-Morges, quant à l'intérêt de remise en route d'une bibliothèque à Aclens, existante par le passé. Il y a eu beaucoup de réponses positives, dont 10 personnes mentionnant qu'elles seraient prêtes à s'engager en tant que bénévole pour donner un coup de main et monter une petite structure dans l'ancienne école d'Aclens au centre du village. L'idée est soutenue par les trois communes qui ont étudié les différents projets proposés par les bénévoles. Un premier projet a été présenté il y a

quelques semaines mais jugé trop ambitieux tant sur le plan financier qu'en besoin de ressources humaines. Finalement les 10 personnes s'étant proposées bénévoles se sont réunies et ont proposé un projet plus léger, dans l'idée d'un lieu de rencontre, incluant le thème bibliothèque, un concept simple et convivial par lequel les gens pourraient se retrouver. Les trois Municipalités sont partantes pour aider le groupe de bénévole en cours de travail sur ce projet. Le Conseil recevra les informations dès que le projet sera plus avancé, intégrant les idées proposées, comme un espace de jeu, ou permettant de boire un café.

La syndique passe la parole à ses collègues municipaux :

Monsieur **Yves Teuscher** salue l'assemblée et mentionne que le 11 octobre 2021, Swisscom, représentée par Axiens, a proposé à la Municipalité de raccorder le village avec la fibre optique. Dans le but que la commune soit à jour avec les technologies existantes, la Municipalité informe qu'elle a validé ce projet et le début des travaux, prévus début novembre. Le raccordement définitif haut débit est prévu pour le mois de mars. Yves Teuscher souligne que la RC77 n'est pas impactée par ces travaux. Il s'agit de forages ponctuels de courte durée, vers la route, pour le raccordement principal, ainsi qu'à divers endroits du village. L'assemblée n'a pas de questions.

Monsieur **Lionel Lemaire** salue l'assemblée et informe que le 30 septembre la syndique et lui-même ont participé à une présentation de la police cantonale vaudoise qui a présenté ces différentes activités, notamment la gendarmerie, la mobile, le DARD[1], etc. Lionel Lemaire précise que la présentation était intéressante et nous relaie une information pouvant nous intéresser. La police propose des prestations dédiées à la population sous forme notamment de conférence de prévention en lien au cambriolage, des analyses sécuritaires pour les habitations. Il propose que les intéressés le contactent de manière à organiser une conférence au village ou que la police puisse passer directement chez l'habitant afin de proposer le matériel et les conseils de manière personnalisée.

Monsieur **Claude Ruch** salue l'assemblée et informe que les travaux de la RC77, dont les retards avaient été annoncés lors du dernier Conseil, ont augmenté de trois semaines. En cause, les problèmes de livraison de l'entreprise fournisseur des bordures en granit, les livraisons incomplètes, les bordures d'arrêt de bus avaient été oubliées, d'autres bordures ont été livrées par erreurs. Finalement, l'impact a été de deux semaines de retard mais tout est rentré dans l'ordre. Il annonce que l'avant-dernière étape a commencé en sortie de village et espère qu'à la première semaine de décembre tout soit terminé. Mais garde une réserve sur la date finale en cas de nouveaux imprévus. Du point de vue financier, il annonce que le budget mentionné dans le préavis est tenu et qu'à ce jour, on a payé 1,173 mios et il reste environ ~320'000 fr. à payer. Après estimation des coûts prévisionnels faits avec l'ingénieur, il confirme que le solde correspond bien à cette somme. Il annonce également que la syndique et lui-même ont rencontré la commission de gestion, à sa demande, afin de faire état de l'avancement des travaux. **Claude Ruch** passe la parole à Bernard Mathyer, président de la commission de gestion. Monsieur **Bernard Mathyer** salue l'assemblée et explique que la séance a eu lieu ce lundi après la séance de chantier, avec également **Jean-Pascal Chapuis**, membre de la commission. L'ingénieur leur a expliqué la situation, ils ont également pu entendre la Municipalité sur les problèmes d'approvisionnements. Les chiffres leur ont été présentés et ceux cités précédemment sont exacts. Et on espère tous que le chantier soit terminé au plus vite et souhaite à Claude Ruch une bonne fin. Monsieur **Claude Ruch** précise que les arrêts de bus sont depuis ce jour à leur emplacement original. Il n'y a pas de questions.

Monsieur **Claude Ruch** rappelle que pour ceux présents lors de l'assemblée de commune courant février, il avait mentionné qu'il repartait que pour une année, son intention initiale étant de ne pas se représenter. Ceci à des fins de soutien pour ses deux collègues qui continuait et qui aurait dû intégrer trois nouveaux municipaux. Donc en indiquant qu'il repartait pour une année, il informe qu'il va donner sa démission à la présidente du Conseil et à la syndique pour terminer le 30 juin 2022.

---

[1] DARD : Détachement d'action rapide et de dissuasion de la police cantonale vaudoise.

Madame **la présidente** confirme avoir pris note de l'information et informe qu'une nouvelle élection municipale sera organisée et que la population sera informée de la date choisie.

11. Communications du bureau

Madame **la présidente** mentionne que lors de l'assermentation du 26 avril, il manquait quelques précisions sur les Commissions :

Concernant le rôle de président·e de commission : le premier nom sur la liste devient président·e. Ce·tte dernier·ière est chargé·e de convoquer les autres membres, lorsque le ou la président·e du Conseil lui transmet les Préavis à étudier. Cette nomination est pour une année.

Au Conseil du mois de juin a lieu le renouvellement des commissions : finances, gestion et urbanisme. Les membres sont rééligibles sauf le ou la président·e qui quitte la commission et c'est le plus ancien de la commission qui en devient le ou la président·e. Vu que parfois il y a un manque de volontaire, le membre sortant revient dans la commission, mais en bas de la liste. Donc jusqu'au mois de juin **les présidents·es** respectifs sont, pour la **commission des finances**, madame **Micheline Mathyer**, pour la **commission de gestion**, monsieur **Bernard Mathyer** et pour la **commission de l'urbanisme**, monsieur **Bruno Baumann**.

Pour les commissions ad hoc, elles sont nommées par le bureau et les membres nommés reçoivent une lettre de nomination. Elles sont en principe composées de trois membres.

Pour le bureau, le renouvellement est également au mois de juin. Les membres sont également rééligibles.

Dans le courrier de convocation pour le Conseil du mois de juin, vous trouverez un petit feuillet vous demandant si vous souhaitez continuer au sein de la commission dans laquelle vous siégez, ceci nous permet juste d'évaluer le nombre de places à repourvoir avec un peu d'avance, mais il n'y a aucune obligation de répondre.

La présidente mentionne que dans l'enveloppe de convocation du Conseil, un petit questionnaire pour les jetons de présence et l'adresse courriel a été transmis. La manière de percevoir les jetons de présence n'est pas du ressort du Conseil, c'est personnel. La sortie, financée par les jetons de présence, a lieu en principe en fin de législature, mais pour cette année, le Covid étant là, elle n'a pu avoir lieu. Le bureau évaluera si l'on peut proposer une sortie l'année prochaine pour les membres de la législature 2016-2021. La présidente rappelle que le feuillet pour inscrire son choix d'utilisation des jetons de présence devait être ramené ce soir. Pour les nouveaux membres ou ceux qui les auraient oubliés, des feuillets sont disponibles ici, à ramener au prochain Conseil.

Concernant les cartes de votes lors des votations – élections, elle rappelle une fois de plus d'être vraiment attentif de ne pas mettre la date du jour en lieu en place de la date de naissance, de bien contrôler que la signature y figure et de renvoyer le tout dans l'enveloppe grise et non pas simplement la carte de vote et l'enveloppe de vote, au risque que dans le cas où vous la déposez dans une boite postale, il n'y a que la carte qui arrive. Dans tous ces cas, le vote est nul. Elle rappelle que la correction est possible au bureau de commune si l'on a pu vous joindre par téléphone, sur appel de sa part ou de la préposée aux contrôles des habitants et vous procédez aux corrections en leur présence. Si le cas se présente le dimanche, le vote est nul.

La présidente informe qu'une rencontre a eu lieu avec les présidents·es et secrétaires en présence de la préfecture qui a informé de la mise à disposition sur internet d'un aide-mémoire dédié à la gestion des communes et accessible à tous. La parole est passée à la secrétaire pour plus d'explication.

Madame **Patricia Chabanel**, secrétaire, mentionne que cet accès, qui est sur le site du canton de Vaud, permet de trouver de l'information sur la gestion des communes aussi bien pour la Municipalité que pour les conseillers communaux ou généraux. La page s'appelle « Aide-mémoire ». Elle mentionne la mise à disposition de feuillet pour ceux qui en voudraient sur lesquels vous trouvez le lien internet

pour retrouver la page, mais que l'on peut la trouver en tapant sur un moteur de recherche simple « Aide-mémoire Vaud ». Une fois sur la page, il faut cliquer sur « sommaire » pour avoir la liste des chapitres proposés. Il est également possible de télécharger le fichier *.pdf en entier, mais attention il y a plus de quatre-cents pages.

La présidente demande s'il y a des questions. L'assemblée n'en a pas.

Elle mentionne qu'il y a des règlements du Conseil à disposition sur la table, mais dans certains, il manque le règlement spécial. Comme il a été adopté ce soir, il va être imprimé prochainement et sera donc probablement à disposition lors du prochain Conseil, en décembre.

12. <u>Propositions individuelles</u>

La présidente rappelle que les propositions doivent être écrites et déposées sur le bureau, aucune n'a été reçue pour ce Conseil.

Monsieur **Bernard Mathyer** demande la parole et annonce que les Croûtons se sont réunis pour voir comment réorganiser une **fournée** en fin d'année. Il a rencontré la syndique qui leur a donné le feu vert bien que l'évolution future des règles en lien à la pandémie ne soit pas connue. Le projet est de faire la fournée en décembre de cette année et de suivre les directives cantonales en vigueur à ce moment-là. La date a **pré réserver** est le **18 décembre**, elle sera confirmée ultérieurement.

Il n'y a pas d'autres questions et la parole n'est plus demandée, madame **la présidente** lève alors la séance à 21 h 03 et souhaite à tous un bon retour à Romanel-Sur-Morges.

Au nom du Conseil général,

Mireille Pelet

MPelet

Présidente

CONSEIL GÉNÉRAL * ROMANEL s/MORGES *

Patricia Chabanel

Secrétaire